



Services de conseil en gestion

Fédération canadienne des  
municipalités

Examen du Fonds municipal vert

Rapport d'examen final

Le 25 septembre 2009

KPMG LLP  
160 rue Elgin, Suite 2000  
Ottawa, ON K2P 2P8



**Clause de non-responsabilité**

Le présent rapport est établi conformément au mandat écrit de vérification de KPMG. Notre rapport est destiné uniquement à la Fédération canadienne des municipalités et ne peut être reproduit, cité ou repris en tout ou en partie sans le consentement écrit préalable de KPMG. KPMG est responsable de l'information contenue dans le présent rapport uniquement envers la Fédération canadienne des municipalités.

# Aperçu du rapport d'examen

## Introduction

Le présent rapport fait état des conclusions de l'examen du Fonds municipal vert (FMV).

Les conclusions du rapport viennent appuyer les obligations redditionnelles du FMV stipulées dans l'Accord de financement du 31 mars 2005 conclu avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Ressources naturelles Canada (RNCan) et Environnement Canada. En vertu de l'accord, le FMV doit veiller à la réalisation d'une vérification de gestion et d'un examen indépendants, et à la présentation d'un rapport avant la fin du mois de septembre 2009.

L'examen a été mené par KPMG en vertu d'un contrat attribué par la FCM suite à la demande de propositions lancée en mars 2009 en vue de la vérification et de l'examen indépendants du FMV. Le Comité directeur du FMV/FCM a assuré la supervision des deux volets, soit l'examen et la vérification de gestion, entre février et août 2009.

L'examen, qui est en soi une évaluation « formatrice » du FMV depuis sa création en 2000, a porté sur plusieurs volets du programme financés par le FMV, l'accent étant mis expressément sur l'efficacité de la mise en œuvre et de l'exécution du programme du FMV et les progrès du FMV dans la réalisation de ses objectifs.

Le volet de l'examen avait pour finalité d'évaluer les aspects des succès et de l'utilité du FMV. Plus précisément, l'examen s'est articulé autour des six questions suivantes :

- 1. Le FMV continue-t-il de cadrer avec l'intention des principes qui sous-tendent l'Accord de financement?**
- 2. Le FMV continue-t-il de cadrer avec les priorités du gouvernement fédéral?**
- 3. Le FMV répond-il de manière réaliste à un véritable besoin?**
- 4. Quelle est la répartition des fonds entre a) les cinq secteurs; b) les trois voies de financement; et c) en ce qui concerne le montant du prêt ou de la subvention?**
- 5. Quels résultats le FMV a-t-il obtenus jusqu'à présent?**
- 6. Plus précisément, pour les projets d'immobilisations, quelles ont été les retombées de ces projets sur l'amélioration durable de la qualité de l'air, de l'eau et du sol et sur la réduction des gaz à effet de serre?**

L'examen portait sur les activités opérationnelles et de financement du FMV depuis sa création en mars 2000 jusqu'au 31 mars 2009.

**Méthodes :** 1) Examen de la documentation de base et de la base de données Seibel; 2) entrevues avec des représentants du FMV; 3) sondage auprès des bénéficiaires du financement utilisé pour des études; 4) entrevues avec des bénéficiaires du financement utilisé pour des projets d'immobilisations; 5) études de cas portant sur des projets d'immobilisations financés par le FMV.

## **Principales conclusions de l'examen**

### **1 – Le FMV continue-t-il de cadrer avec l'intention des principes qui sous-tendent l'Accord de financement?**

#### **Conclusions**

1. Le FMV continue de cadrer avec l'intention des principes qui sous-tendent l'Accord de financement.
2. Par l'intermédiaire de ses cinq secteurs de financement (sites contaminés, énergie, transports, matières résiduelles et eau), le FMV contribue à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens en rehaussant la qualité de l'air, de l'eau et du sol et en luttant contre le changement climatique.
3. Grâce aux projets qu'il finance, le FMV contribue dans une large mesure à la réalisation de l'objectif, qui est d'acquiescer de l'expérience dans l'élaboration et la réalisation de projets environnementaux municipaux.

### **2 – Le FMV continue-t-il de cadrer avec les priorités du gouvernement fédéral?**

#### **Conclusions**

1. On estime que les secteurs de financement du programme du FMV cadrent avec les priorités du gouvernement fédéral, qui sont d'accroître la qualité de vie des Canadiens en améliorant la qualité de l'air, de l'eau et du sol et en luttant contre le changement climatique.
2. On estime que les secteurs de financement du programme du FMV établis par l'Accord de financement cadrent avec le budget fédéral évolutif, les politiques et les annonces de programmes, ainsi qu'avec les stratégies et les programmes de RNCan, d'Environnement Canada, de Transports Canada et d'Infrastructure Canada.
3. Le FMV n'est pas la seule source d'aide à l'investissement dans l'infrastructure municipale. Toutefois, il est un outil de premier ordre à l'appui de l'investissement dans l'infrastructure municipale respectueuse de l'environnement et il offre aux municipalités une occasion précieuse de mobiliser des fonds dans le cadre d'autres programmes d'infrastructure fédéraux et provinciaux.

### **3 – Le FMV répond-il de manière réaliste à un véritable besoin?**

#### **Conclusions**

1. Les études financées par le FMV constituent un « plus » (c'est-à-dire que la plupart d'entre elles n'auraient pas été réalisées en l'absence du financement du FMV) et elles livrent de l'information importante pour les municipalités.
2. Le financement du FMV constitue également une source cruciale d'aide aux projets d'immobilisations – seulement un quart des projets d'immobilisations auraient pu être menés à bien sans le financement du FMV.
3. Certains processus d'exécution du programme nécessitent une rationalisation et le FMV a pris des mesures pour répondre aux besoins des intervenants.

#### **4 – Quelle est la répartition des fonds entre a) les cinq secteurs; b) les trois voies de financement; et c) en ce qui concerne le montant du prêt ou de la subvention?**

##### **Conclusions**

1. Dans l'ensemble, le FMV a respecté la majorité de ses engagements énoncés dans l'Accord de financement concernant la répartition du financement.
2. Le FMV est loin d'atteindre ses objectifs de financement approuvés pour les projets visant les sites contaminés, mais il fait des efforts pour mettre en évidence les possibilités.
3. On observe certaines disparités régionales dans le financement alloué au Québec. Toutefois, le FMV a fait face au problème en adoptant une Stratégie spéciale de sensibilisation du Québec.

#### **5 – Quels résultats le FMV a-t-il obtenus jusqu'à présent?**

##### **Conclusions**

1. Le financement alloué par le FMV aux projets d'immobilisations et aux études aide directement les municipalités canadiennes à atteindre leurs objectifs en matière d'investissement respectueux de l'environnement.
2. Le FMV a déployé de nombreux efforts pour mobiliser ses intervenants municipaux et comprendre leurs besoins en vue d'améliorer le financement de ses programmes sectoriels, d'obtenir des résultats pour les municipalités et, à terme, de lui permettre de mener à bien son mandat prévu dans l'Accord de financement.

#### **6 – Plus précisément, pour les projets d'immobilisations, quelles ont été les retombées de ces projets sur l'amélioration durable de la qualité de l'air, de l'eau et du sol et sur la réduction des gaz à effet de serre?**

##### **Conclusions**

1. Il semble que les projets d'immobilisations financés par le FMV soient sur le point d'atteindre les objectifs du programme pour ce qui est des avantages environnementaux, économiques et sociaux. La grande majorité des projets examinés dans le cadre des entrevues et des études de cas font état de retombées avantageuses importantes dans ces domaines.
2. Le FMV a beaucoup à faire pour mesurer de manière tangible ces avantages et ces effets. Un nouveau système de mesure du rendement qui comblera ce besoin est actuellement mis à l'essai.